

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,
Vu les articles R719-51 à R719-112 du code de l'éducation relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
Vu le décret n°2008-1026 du 7 octobre 2008 relatif aux services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024-089 du 02 décembre 2024 désignant Monsieur Lamri ADOUI en qualité de Président de l'Université de Caen Normandie à compter du 02 décembre 2024,
Vu la délibération du conseil d'administration du 14 octobre 2022 désignant, à compter du 1er novembre 2022, Madame Catherine LEPARGNEUR en qualité de Directrice du service universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé de l'Université de Caen Normandie, dénommé « Service universitaire de Santé Etudiante » (SSE).

ARRETE

Article 1^{er} – Champ de la délégation

Délégation est donnée à Madame **Catherine LEPARGNEUR**, Directrice du Service de Santé Étudiante (SSE), à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, pour les affaires concernant ce service, tous les actes, décisions et documents suivants :

1.1 En matière financière

La délégation de signature en matière financière pour le SSE porte sur les actes à caractère financier suivants :

- Pour les dépenses

- Les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 4.000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics.

- Pour les recettes

- Les actes relatifs à la répartition des droits propres du service (recettes propres) ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits, qui se traduisent par l'émission d'un titre de recette.

1.2 En matière d'accords et conventions

La délégation de signature en matière d'accords et conventions porte sur les conventions de stage des étudiants, lycéens et collégiens.

1.3 En matière de gestion des personnels

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes, décisions et documents suivants :

- Les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous son autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Les autorisations d'utilisation ponctuelle d'un véhicule de service pour les agents titulaires et contractuels BIATSS placés sous son autorité ;
- Les commandes des moyens d'identification électronique délivrés par l'Agence du Numérique en Santé (l'ANS).

Article 2 - Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine LEPARGNEUR, délégation est donnée à Madame **Sandrine LEBOUCHER**, Responsable administrative du SSE, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1er.

Article 3 - Mentions obligatoires

En application du présent arrêté, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 4 - Publicité

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage permanent sur le site internet de l'Université et dans les locaux de la composante dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, ainsi que dans les services centraux à la diligence de Madame la Directrice Générale des Services, chargée de son exécution ; cette dernière transmettra également le présent arrêté à Madame la Rectrice, Chancelière des universités.

Article 5 - Exécution

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 02 décembre 2024
Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

